



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

2021-12-12

Débat d'orientation budgétaire 2022

DATE DE
CONVOCAION
10 décembre 2021

DATE D’AFFICHAGE
20 décembre 2021

Nombre de Conseillers
en exercice.....33
Nombre de présents 27
Nombre d’absents0
Procurations6
Nombre de votants ..33

“ L’an 2021, le 16 décembre, à 17h30” le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

Etaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Michel CORRE, Nathalie BATHANY, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Stéphane MICHEL, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, Damien RIVIER, Stéphane PERON

Etaient absents :

Etaient représentés :

Flora GALAND à Patricia HENAFF, Sylvain GANGLOFF à Bernard NICOLAS, Catherine BOTHUAN à Stéphane MICHEL, Olivier LEBOSQUAIN à Raymond-Jean LAURET, David MOAN à Aude BURGER-CUZON, Marlène LE MEUR à Stéphane LE GALL

Secrétaire de séance : Monsieur Michel CORRE

--
Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

2021-12-12

Débat d'orientation budgétaire 2022

Rapporteur

Bernard NICOLAS, 4ème Adjoint au Maire

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les

engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le rapport présenté est annexé à la présente délibération.

Délibération

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Entendue(s) la (les) :

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 09-12-2021

Vote

Conseillers présents..... 27
Conseillers représentés..... 6
Ayant voté pour 33
Ayant voté contre 0
S'étant abstenu 0
N'ayant pas pris part au vote 0

Délibération du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

Fait à Plougastel-Daoulas, le 16 décembre
2021

**Le Maire,
Dominique CAP**



CERTIFIE EXECUTOIRE par le Maire

Transmis à la Préfecture le 17-12-2021
Publié le 20-12-2021
Notifié le 20-12-2021



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

SOMMAIRE

LE CONTEXTE NATIONAL	3
CADRAGE RESTROSPECTIF	4
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	4
1.1. Produits de fonctionnement : Montants	4
1.2. Produits de fonctionnement : Structure.....	6
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	6
2.1. Charges de fonctionnement : Montants.....	6
2.2. Charges de fonctionnement : Structure	7
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	8
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8
5. ETAT DE LA DETTE.....	9
ENJEUX ET ORIENTATIONS	10
PROSPECTIVES 2022-2024	11
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	11
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	14
4. INVESTISSEMENTS – PPI	15
ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES.....	17

LE CONTEXTE NATIONAL

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire exceptionnelle mais de manière moins importante qu'en 2020, aussi, la loi de finances pour l'année 2022 est encore fortement consacrée à la relance avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.

Le projet de loi de finances 2022 a été construit sur les bases suivantes :

- Une hypothèse de croissance de 4%
- Une inflation estimée à 1,5%
- Un déficit budgétaire de 4,8% du PIB en 2022
- La **dette** publique devrait atteindre 114% du PIB (après 115,6% en 2021).

Stabilisation de la **DGF** en **2022**, à hauteur de 18,3 milliards d'euros pour le bloc local et 8,5 milliards pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total.

A compter de 2021, seule 20% de la population est encore soumise à la **taxe d'habitation** pour sa **résidence principale**, avec une décote de 30% en 2021, puis 65% en 2022, pour **disparaître totalement en 2023**. Les résidences secondaires ne sont, en revanche, pas exemptées du paiement de cette taxe.

Le produit résiduel de la taxe d'habitation est compensé par la récupération du taux du Département sur la taxe foncière en bâti. La part départementale de foncier bâti ne couvrant pas l'intégralité du produit de la taxe d'habitation, la commune a bénéficié d'un coefficient correcteur de 1,36, soit en valeur 2.054.831 €, en 2021. Elle continuera en 2022 à bénéficier d'un coefficient correcteur.

CADRAGE RETROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2018-2021, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes administratifs de la commune votés par l'assemblée délibérante et, sur la base d'une estimation pour l'année 2021.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2018 CA	2019 CA	Evol° 19/20	2020 CA	Evol° 20/21	2021 (E)	BP 2021 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 785	1 856	-18.27%	1 517	-36.89%	957	1 469
73 - Impôts et Taxes	8 006	8 298	+1.18%	8 396	+11.56%	9 366	9 057
74 - Dotation - Subv. - Participations	2 383	2 217	-3.56%	2 139	-23.12%	1 644	1 680
75 - Autres Prod. Gestion courante	191	178	-22.82%	137	+4.20%	143	141
77 - Produits Exceptionnels	182	12	+18.90%	14	-22.24%	11	0
013 - Atténuation de Charges	63	31	+58.90%	49	-89.39%	5	40
78 - Reprise sur provisions	114						
TOTAL GENERAL	12 724	12 592	-2,70%	12 252	-1.02%	12.127	12 387

Les produits de fonctionnement 2021 devraient diminuer de 1.02% par rapport au CA 2020 soit une baisse de 124K €.

a/ Les **produits d'exploitation**,

La forte baisse des produits d'exploitation s'explique par la mise en sommeil du budget de la caisse des écoles, qui a pour effet de ne plus générer d'écritures de refacturation entre ce dernier et le budget principal (mise à disposition du personnel, fluides et énergies et la livraison des repas). Les autres recettes de ce chapitre n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'avant la crise sanitaire mais restent stables par rapport à 2020.

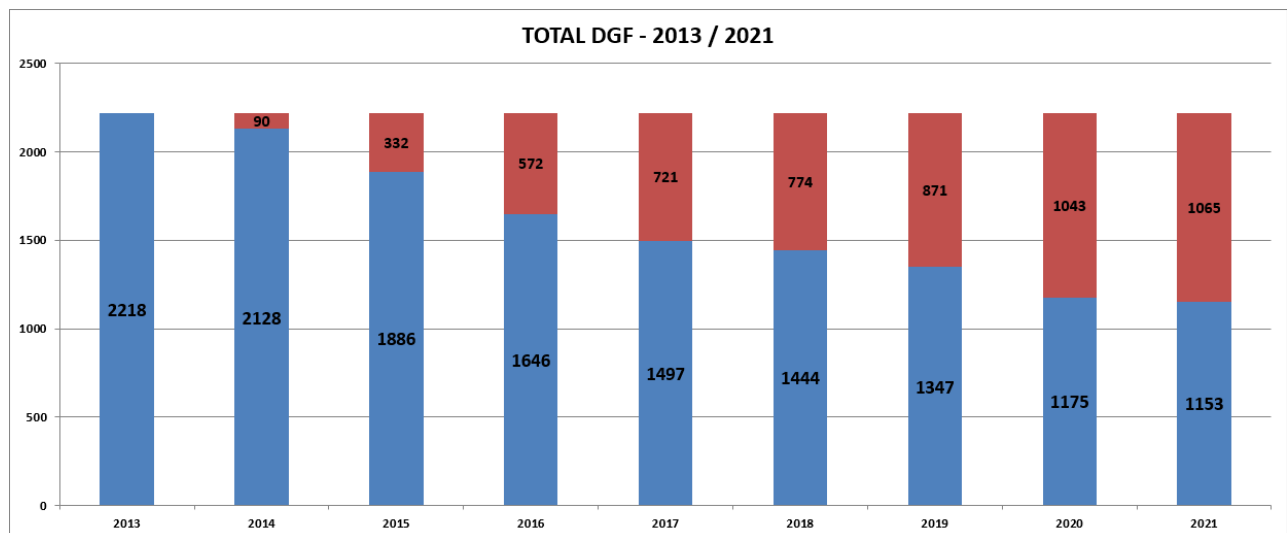
b/ Les **impôts et taxes** évoluent sous l'effet de la suppression de la taxe d'habitation qui en raison de la compensation par l'Etat a amené un basculement des recettes des compensations sur exonérations du chapitre 74 au chapitre 73. Les rôles supplémentaires, le rattrapage de fiscalité des années antérieures, sont également en forte hausse (+30K€). De même que les droits de mutation qui connaissent une augmentation significative de +65K€ (au moment de la réalisation

du document). Les autres montants - Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), Taxe locale sur les enseignes, les publicités extérieures (TLPE) et la Taxe sur la consommation finale d'électricité - restent stables.

Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :
 Montants en K€

Libellé	2020	2021
Droit d'enregistrement	513	578
Taxes Foncière & habitation	7 408	8 218 (<i>estimatif</i>)
Détail des recettes :		
Taxe Foncier Non bâti	118	Données définitives non connues à ce jour
Taxe Foncier Bâti	3 154	
Taxe Habitation	4 136	
TLPE	49	44
FPIC	148	154
Dotation solidarité	18	5
TCFE	243	255
Autres	10	20
TOTAL	8 389	9 274

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la Dotation Globale de Fonctionnement poursuit son recul de manière moins prononcé que les années précédentes mais qui donne une perte cumulée depuis 2014 de 5 468K€.



La Dotation Nationale de Péréquation subit une nouvelle baisse cette année (-5K€). Ces deux pertes sont minimisées par la hausse de la compensation sur les exonérations de taxe foncières (+70K€), en raison du transfert de la part départementale de cette dernière. Comme indiqué dans le chapitre des Impôts et taxes, la compensation sur les exonérations de taxe d'habitation a changé de chapitre budgétaire, aussi en neutralisant cette recette, la perte sur ce chapitre entre 2020 et 2021, n'est que de 1.45% contre 23.27% indiqué dans le tableau ci-dessus.

d/ Concernant les **autres produits de gestion courante**, on constate une hausse de 4.20% des recettes par rapport à 2020, mais une baisse de 19.58% par rapport à 2019. La perte de recette de ce chapitre porte essentiellement sur la faible location des salles tout comme en 2020. Le

différentiel entre 2020 et 2021 s'explique par la révision de loyers annuels et la location temporaire d'un logement de fonction sur Goarem Goz.

e/ Les **produits exceptionnels** constatés en 2021 sont liés à l'encaissement de remboursements d'assurance sur trois sinistres (rue Goarem Goz, rue haute et le capot de la kangoo).

f/ Le montant des **atténuations de charges** passe de 49K€ à 5K€ au travers du remboursement des indemnités journalières sur les arrêts de travail excluant la maladie ordinaire et la maternité, pour lesquelles la commune a opté pour de l'auto-assurance. Ce qui explique cette baisse de recettes.

1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2018	2019	2020	2021
70 - Produits d'exploitation	14%	15%	12.4%	7.89%
73 - Impôts et Taxes	63%	66%	68.8%	77.24%
74 - Dotation - Subv. - Participations	19%	17.7%	17.4%	13.56%
75 - Autres Prod. Gestion courante	1.5%	1%	1%	1.18%
76 - Produits financiers	1%	0%	0%	0.00%
77 - Produits Exceptionnels	1%	0%	0%	0.09%
13 - Atténuation de Charges	0.5%	0.3%	0.4%	0.04%
TOTAL GENERAL	100%	100%	100%	100%

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

En K€	2018 CA	2019 CA	Evol° 20/19	2020 CA	Evol° 21/20	2021 (E)	BP + DM 2021
011 - Charges à caractère général	2 290	2 391	-14.29%	2 049	18.99%	2 439	2 592
012 - Charges de Personnel	4 710	4 929	-2.44%	4 809	5.66%	5 081	5 095
65 - Autres Charges Courantes	1 834	1 778	-3.67%	1 713	-25.60%	1 274	1 311
014 - Atténuation de Produits	1 805	1 590	0.03%	1 590	+6.25%	1 690	1 691
67 - Charges Exceptionnelles	115	102	-65.98%	35	-19.05%	28	65
68 - *Dotation aux provisions	0	0	0.0%	0	0.0%	0	0
TOTAL GENERAL (hors 66)	10 754	10 790	-5.51%	10 196	3.10%	10 512	10 755

*Le montant des dotations aux provisions n'est pas pris en compte dans ce tableau

Le montant des dépenses de fonctionnement devrait être de 10 512 K€ en 2021 contre 10 196 K€ en 2020, soit une différence de + 315 K€, qui s'explique surtout par l'évolution des charges à

caractère général, les charges de personnel et le versement de l'indemnité sur les logements sociaux à la Métropole.

a/ L'analyse des **charges à caractère général** de 2021 montre une hausse de 18,99% par rapport à 2020 mais de seulement 2% par rapport à 2019. Le fonctionnement des services est presque à la normale, la hausse porte donc principalement sur de la révision de prix sur les contrats, les hausses des fluides et des produits alimentaires, et la poursuite des acquisitions de masques et produits désinfectants liés au COVID.

b/ Les **charges de personnel** augmentent de 5.66% par rapport à 2020, en raison de plusieurs facteurs :

- Le versement d'une indemnité chômage +11K€
- Le recours à l'intérim pour des remplacements : +2K€
- Le recours aux contractuels, dans un contexte sanitaire tendu, (+256K€ sur la rémunération principale) pour les remplacements sur arrêt mais aussi sur des postes permanents faute de titulaires. Aussi cette hausse est à atténuer avec la baisse des dépenses sur les titulaires de 50K€
- Les charges sur salaire +57K€
- La cotisation aux organismes sociaux : +8K€

c/ Les **autres charges de gestion courante** diminuent fortement, en raison, de l'arrêt de la subvention à la caisse des écoles (-439K€). Les autres charges de ce chapitre sont stables.

d/ Les **atténuations de produits** sont stables puisqu'elles ne comprennent que l'attribution de compensation versée à Brest Métropole.

e/ Les **charges exceptionnelles** comprenant les subventions aux sportifs de haut niveau qui sont en baisse -10K€ et les corrections comptables faites sur des titres émis les années antérieures qui elles sont légèrement à la hausse +3K€.

2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général	21%	22%	20%	23%
012 - Charges de Personnel	44%	46%	47%	48%
65 - Autres Charges Courantes	17%	16%	17%	12%
014 - Atténuation de Produits	17%	15%	16%	16%
67 - Charges Exceptionnelles	1%	1%	0%	1%
68 - Dotation aux provisions	0%	0%	0%	0%
TOTAL GENERAL (hors 66)	100%	100%	100%	100%

3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2018 CA	2019 CA	2020 CA	2021 Estimation	BP 2021
Recettes de fonctionnement	12 724	12 592	12 252	12 127	12 387
- Dépenses de fonctionnement	10 754	10 790	10 196	10 512	10 755
= EPARGNE de GESTION	1 970	1 802	2 056	1 616	1 632
%	15,48%	14,31%	16,78%	13,32%	13,71%
- Intérêts des emprunts	-109	-96	-127	-117	-117
= EPARGNE BRUTE	1 861	1 706	1 929	1 498	1 515
%	14,62%	13,54%	15,74%	12,36%	12,23%
- Remboursement du capital	-542	-533	-525	-785	-785
= EPARGNE NETTE	1 319	1 173	1 403	713	730
%	10,36%	9,31%	11,46%	5,88%	5,89%

4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des investissements en 2021 (au 30/11/2021) est de 4 754K€ réparti sur les opérations majeures suivantes :

- Groupe Scolaire Mona Ozouf pour 3 820K€.
- Autres travaux réalisés à hauteur de 600K€ :

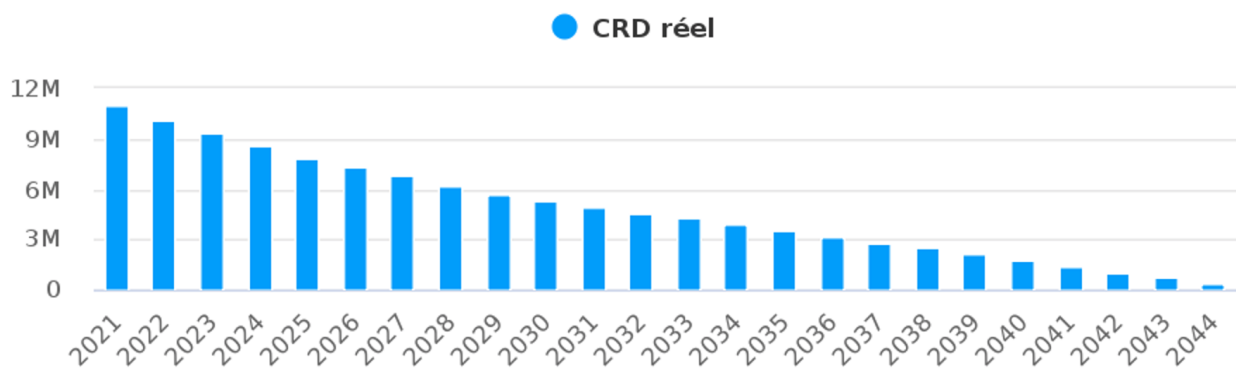
Intervention édifices religieux	63K€
Intervention bâtiments communaux	51K€
Acquisition véhicules	60K€
Transitions écologiques	67K€
Plateforme numérique d'achat local	41K€
Entretien et équipements divers	354K€
Dont :	
<i>Informatique</i>	85K€
<i>Entretien des salles de sport</i>	35K€
<i>Ecoles</i>	30K€
<i>Culture</i>	79K€
<i>Travaux WC publics</i>	52K€
<i>Signalétique</i>	37K€

5. ETAT DE LA DETTE

Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2020 s'élevait à 10 932K€. Les dépenses de l'année 2021 n'ont pas nécessité de recours à l'emprunt.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2019 à 2024

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de dette	2 978 063	10 932 070	10 167 873	9 826 233	9 031 925	8 260 555
Montant du capital versé	532 675	525 193	784 997	790 910	797 112	746 518
Montant des intérêts versés	96 274	127 289	117 143	100 922	85 196	69 584



CRD : Capital restant dû

Sources : finances actives

ENJEUX ET ORIENTATIONS

Dans un **contexte marqué par des incertitudes** de plus en plus nombreuses et variées, la principale orientation est de maintenir voire d'améliorer **le bon et le bien vivre ensemble à Plougastel**.

L'engagement de développer les actions liées à la **transition écologique est réaffirmée**.

En matière d'investissements, les priorités demeurent dans les domaines du scolaire, des sports, du soutien aux associations et du foncier permettant de **développer l'attractivité** de la commune.

Être à l'écoute des agents est une **volonté permanente**.

Le **maintien de bons indicateurs** financiers est une préoccupation de chaque instant.

PROSPECTIVES 2022-2024

Les prospectives ont été réalisées sur 3 ans compte tenu d'un contexte chargé d'incertitudes.

➤ Une **politique fiscale** inchangée :

En matière de **taxe d'habitation** (TH), en 2022, 20% des contribuables en résidence principale sont encore soumis mais avec une décote de 65%. Le pouvoir de taux des collectivités ne revenant qu'en 2023 pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Concernant la **taxe foncière** (TF), les deux taux restent inchangés. Seules les évolutions de bases pourraient amener un produit fiscal supplémentaire.

	2021	2022	2023	2024
Taxe habitation (contribuables encore éligibles)	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%
Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Foncier bâti	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%

➤ Un **effort financier** est demandé aux services sur leurs dépenses à caractère général. Une baisse de 5% des dépenses est attendue à l'exception des dépenses de fluides et d'alimentation. Les services doivent distinguer les dépenses incompressibles et courantes des dépenses nouvelles.

1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1.1 Produits de fonctionnement : montants en K€

En K€	CA 2020	estimatif 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
70 – Produits d'exploitation	1 517	957	1 102	1 107	1 112
73 – Impôts et taxes	8 396	9 367	9 395	9 445	9 495
74 – Dotations et Participations	2 139	1 644	1 572	1 547	1 527
75 – Autres Prod. Gestion courante	137	143	117	117	117
013 – Atténuation de Charges	49	5	55	55	30
77 – Produits exceptionnels	14	11	300	0	0
TOTAL RRF	12 252	12 127	12 541	12 271	12 281
% évolution		-1,02%	+3,41%	-2,15%	0,08%

a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** regroupent les recettes liées à la facturation des services (centres de loisirs, cuisine, Avel Vor ...), les fréquentations sont en forte hausse les mercredis au sein de Mona Ozouf. Ces produits concernent également la refacturation du personnel mis à disposition du CCAS.

Il est estimé une hausse des recettes du périscolaire, et une stabilisation des autres recettes.

b) Impôts et taxes

Les perspectives présentées ne prévoient aucune évolution de la politique fiscale de la commune, seul l'effet base est vecteur de recettes nouvelles. L'évolution de ces bases tiennent compte de l'inflation, budgétée à 2,8% entre 2021 et 2022 puis de 1,5% annuel.

Les recettes issues du **Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal** (FPIC) sont stabilisées à 150 K€ qui correspond à une moyenne des autres années. Au vu des informations communiquées par Brest Métropole, l'éligibilité de la Métropole au FPIC serait assurée pendant 5 à 6 ans. Ensuite, la Métropole pourrait devenir contribuable au FPIC en raison de la prochaine révision des modes de calcul.

Les **droits de mutations** sont attendus à 600 K€ sur les prochains exercices.

La **taxe locale publicité extérieure** (TLPE) reste stable dans la prospective à hauteur de 45 K€/An.

c) Dotations, subventions et participations

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) est la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

La DGF de la ville de Plougastel se compose de :

- la dotation forfaitaire. Principale dotation de l'Etat, elle est basée sur les critères de la population et de la superficie, et est perçue par toutes les collectivités. En 2021, le montant de la DGF s'élevait à : 1 153K€. La commune devrait perdre environ 28K€ en 2022 de **dotations forfaitaires** puis la commune devrait enregistrer une perte dégressive sur les années suivantes (2023 : -25K€, 2024 : -20K€) pour atteindre 1.080K€ en 2024. En matière de fiscalité, la commune de Plougastel Daoulas a un profil complexe car elle ne bénéficie pas d'abondement de DGF.
- la dotation nationale de péréquation (DNP) dont le principal objet est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. La **DNP** baisse progressivement, elle s'élevait à près de 190K€ en 2019, le montant perçu en 2021 est de 178K€. On peut s'attendre à une baisse de cette recette de 2 à 3% par an pour les années à venir.
- s'agissant des **compensations fiscales perçues de l'Etat**, seule la compensation sur la Taxe Foncière perdure, celle sur la Taxe d'Habitation ayant été prise en compte lors du transfert de la part Départementale de la TF aux communes. La commune n'a aucun pouvoir sur cette recette puisqu'il s'agit de compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables. Cette dernière est donc très variable d'une année sur l'autre.

- les autres recettes de ce chapitre sont basées sur la moyenne des sommes perçues entre 2018 et 2021.

d) Autres produits de gestion courante

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les loyers des bâtiments dont la commune est propriétaire (gendarmerie, commerces, ...) pour lesquels une baisse est programmée, car un compromis de vente est en cours de signature, mettant fin au bail du locataire. Concernant la location des salles de l’Avel Vor, les recettes sont prises en compte sur la base du contexte sanitaire actuel, donc sur un niveau faible, bien loin des sommes perçues avant la crise.

e) Atténuation de charges

Les **atténuations de charges** (remboursements sur rémunérations du personnel) sont basées sur un produit annuel de 30K€ mais avec un complément de 25K€, sur les années 2022 et 2023, correspondant au subventionnement du poste de Conseiller Numérique.

f) Produits exceptionnels

Le produit exceptionnel budgété en 2022 correspond au bénéfice attendu sur le budget du lotissement Kerdrevel, dont le dernier lot est en cours de signature.

2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : Montants en K€

En K€	2020	Estimatif 2021	2022	2023	2024
011 – Charges à caractère général	2 049	2 439	2 500	2 450	2426
012 – Charges de Personnel	4 809	5 081	5 250	5 250	5 250
65 – Autres Charges Courantes	1 713	1 274	1 295	1 295	1 295
014 – Atténuation de Produits	1 590	1 690	1 690	1 690	1 690
67 – Charges Exceptionnelles	35	28	34	34	34
68 – Provision					
TOTAL GENERAL (hors 66)	10 196	10 512	10 769	10 719	10 694
% évolution		+3,10%	+2,45%	-0,46%	-0,23%

L’année 2021 fait apparaître un niveau de dépense de fonctionnement plus représentatif que l’année 2020, il est davantage dans la norme des années antérieures.

a/ Les charges à caractère général

En 2021, les dépenses de la collectivité retrouvent un rythme plus raisonnable. Il est demandé aux services, en 2022, de budgéter une baisse de 5% de ces dépenses, à l’exception des charges de fluides et d’alimentation, cette baisse devrait se poursuivre les années suivantes sur une moyenne de 2%. Aussi, dorénavant les dépenses de ce chapitre seront scindées en deux, celles qui sont incompressibles et celles qui relèvent un caractère nouveau ou ajustable.

b/ En 2022, les charges de personnel évoluent selon les éléments suivants :

- Mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du RINSEEP (régime indemnitaire)
- Mise en œuvre des décisions prises sur le passage aux 1 607h.
- Mise en place de la prime de précarité (10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus, pour les contrats inférieurs à 1 an)
- Prise en compte en année pleine des créations de poste de :
 - o Chargée de mission des transitions écologiques
 - o Agent portuaire
- Nomination de 9 contractuels
- Création d'un poste d'ATSEM Bilingue pour la rentrée de septembre
- Indemnités liées aux différentes élections prévues cette année

c/ Globalement, le chapitre **autres charges de gestion courante** est stabilisé. Les seules évolutions portent sur la subvention versée au CCAS, en corrélation avec l'évolution des charges de personnel. La caisse des écoles étant maintenue en sommeil, aucune subvention n'est budgétisée.

d/ S'agissant des **atténuations de produits**, la collectivité verse à la Métropole de Brest la somme fixe de 1 590 K€ au titre de l'attribution de compensation (AC). Il n'est pas envisagé de nouveaux transferts de compétences, aussi cette dépense reste identique pour les années à venir. Ce chapitre tient compte également du versement « volontaire » sur les logements sociaux.

e/ Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à 34K€. Elles comprennent les subventions exceptionnelles versées aux associations en cours d'année (30 K€) et les éventuelles annulations de titres des années antérieures (4K€).

3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION

Chaîne de l'épargne :

K €	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	12 127	12 541	12 271	12 281
- Dépenses de fonctionnement	10 512	10 769	10 719	10 694
= EPARGNE de GESTION	1 616	1 772	1 552	1 586
%	13.32%	14.13%	12.65%	12.92%
- Intérêts des emprunts	-117	-103	-103	-104
= EPARGNE BRUTE	1 498	1 669	1 449	1 482
%	12.36%	13.31%	11.81%	12.07%
- Remboursement du capital	-785	-791	-859	-856
= EPARGNE NETTE	713	878	590	626
%	5.88%	7.00%	4.80%	5.09%

4. INVESTISSEMENTS – PPI :

	2022	2023	2024	TOTAL 2022-2024
	5 443	4 968	4 970	15 381
Autres Investissements (renouvellement, remplacement, complément,... selon demande des services)	*	600	600	1 200
Acquisitions foncières	100	100	100	300
Culture	267	700	-	967
Sports	2 522	2 825	-	5 347
Transition écologique	150	150	150	450
Groupes scolaires	537	265	4 000	4 802
Enfance	13			13
Jeunesse	5			5
Informatique	90			90
Edifices religieux	796	208	-	1 004
Equipements techniques	75	50	50	175
Bâtiments communaux	481	50	50	581
Ports	53			53
Cadre de vie	354	20	20	394

*les autres investissements 2022 sont déjà affectés par « Programme », Culture, Sports,...

Le besoin de financement :

Financements des investissements	: 15 381 K€	
Autofinancement	4 753	31%
Cessions	557	4%
Subventions	2 307	15%
FCTVA	2 450	16%
Reports Excédents N-1	305	2%
Emprunts	5 009	32%
Total 2022 – 2024	15 381 K€	100%

Capacité de désendettement :

Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) a tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement en augmentation.

Il est important de rappeler que le seuil d'alerte est fixé à 12ans

Capacité de désendettement	2022	2023	2024
Nombres d'années	6,40	7,56	8,32

ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 30 novembre 2021

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
Nombre de personnes physiques	93	6	65	164
dont temps complet et partiel	69	6		75
dont temps non complet	24			24
En équivalent temps plein	88,12	6		94,12

*paie du mois de novembre 2021

Source : [service RH](#)

L'année 2021 est marquée par plusieurs départs en retraite et des mobilités internes, les agents ont été remplacés soit par mutation soit par des agents sur emploi non permanent. Un contractuel déjà présent dans la collectivité est passé sur emploi permanent et un agent sur emploi permanent est arrivé en fin d'année. Deux agents ont été nommés en 2021.

Enfin, trois agents ont demandé une disponibilité cette année et deux agents sont revenu de disponibilité et de détachement.

Quotité de temps de travail

	100%	< à 50%	50% à 79%	80% à 99%	TOTAL
Femme	45	1	2	22	70
Homme	25		1	3	29
Total général	67	1	3	30	99
Dont temps partiel				5	5

Fin 2021, il y a moins d'agents à temps partiel que fin 2020, deux agents sont partis en disponibilité, un agent a quitté la collectivité et un agent est revenus à temps complet.

Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
A	7	1	1	1	10
B	15	2	1	3	21
C	46	22			68
Total général	71	25	1	3	99

Les catégories d'encadrement (A et B) représentent 31 % des effectifs.

Les femmes représentent plus de 77 % de l'encadrement.

Evolution des frais de personnel

	2018	2019	2020
Frais de personnel	4 844 900€	4 974 962€	5 017 281€
Evolution en %		2.8 %	0.8 %

En 2020 les dépenses de personnel représentaient environ 47 % des dépenses de fonctionnement.

Les frais de personnel évoluent au fil des ans : réforme statutaire (PPCR, évolution des grades de catégorie B de la filière médico-sociale en catégorie A), GVT, indemnité de fin de contrat pour les CDD de moins d'un an, augmentation du « forfait animateurs », doublons de poste notamment sur des postes de cadre (effet du compte épargne temps), évolution de l'organisation, des métiers.

La collectivité est auto-assureur sur les congés de maternité et les congés de longue maladie, ajouté à cela le coût du remplacement.

Prospectives

En 2022, un départ à la retraite pourrait avoir lieu.

La mise en place des 1607h engendre également une augmentation de la masse salariale avec la revalorisation des chèques déjeuners et la monétisation des jours d'ancienneté.

Avec la mise en place de ce temps de travail et les nouveaux emplois du temps des agents de la nouvelle école Mona Ozouf, il est prévu de nommer plusieurs agents en 2022 (un cuisinier, des agents d'entretien et des animateurs).

En 2021, trois augmentations du SMIC ont eu lieu (janvier, avril et octobre) dont deux non prévues. Au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle augmentation aura lieu ce qui impacte également la masse salariale.

Evolution de la rémunération

	2015	2017	2019
Traitement brut mensuel moyen	2042,72	2184,83	2164,27
Traitement brut mensuel moyen en ETP	2246,70	2338,96	2358,13

De nombreux départs à la retraite ont été vécus au sein de la collectivité, les agents recrutés sont, pour certains, en début de carrière, ce qui explique la baisse du traitement brut mensuel.

Des postes sont aussi restés vacants dans l'attente de l'évolution du temps de travail et de l'ouverture du groupe scolaire Mona Ozouf, cela impacte aussi cette moyenne.